

Le SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau, vers toujours plus de sobriété foncière !

Le Schéma de Cohérence Territoriale, élaboré sous l'égide du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau, présidé par Stéphane Leyenberger, est un document de planification qui porte la vision d'avenir du territoire à l'échelle des trois communautés de communes qui composent son périmètre (communauté de communes de Hanau La Petite Pierre, communauté de communes de l'Alsace Bossue, communauté de communes du Pays de Saverne).

Le SCOT fixe ainsi le cadre, à 20 ans, de toutes les politiques publiques à l'échelle du Pays de Saverne Plaine et Plateau (habitat, déplacements, environnement, économie, équipements...) et propose un aménagement du territoire au cœur des transitions écologique, climatique, énergétique et numérique.

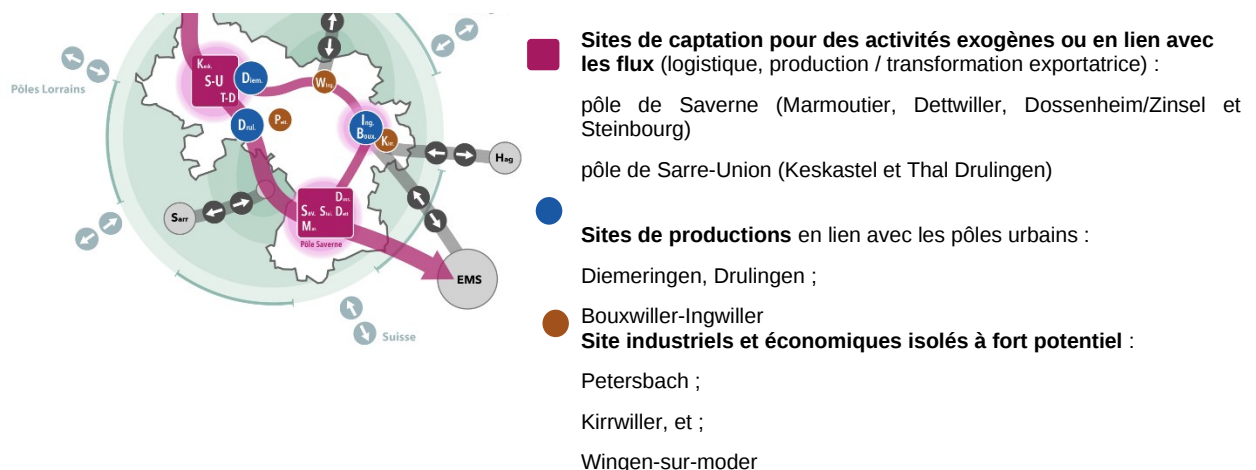
Engagé depuis début 2019, l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Pays de Saverne Plaine et Plateau en est à sa troisième étape : le document d'orientations et d'objectifs (DOO). Le DOO constitue la feuille de route pour la mise en œuvre du projet politique (Projet d'aménagement stratégique) lequel se compose de 3 priorités : porter un nouveau modèle de développement à partir des valeurs associées aux "Vosges du nord en alsace ; soutenir des modes de vie éco-contributeurs et consolider la solidarité au sein du territoire ; Générer de nouveaux développements en valorisant la situation au cœur de l'Euro Région. Le DOO s'imposera, au niveau local et dans un rapport de compatibilité, aux documents d'urbanisme et de programmation.

En tout ce sont 13 objectifs qui sont affichés dans le document d'orientation et d'objectifs du SCOT, du développement économique, aux capacités d'accueil résidentielles, d'équipements et de déplacements, jusqu'aux transitions écologiques et climatiques.

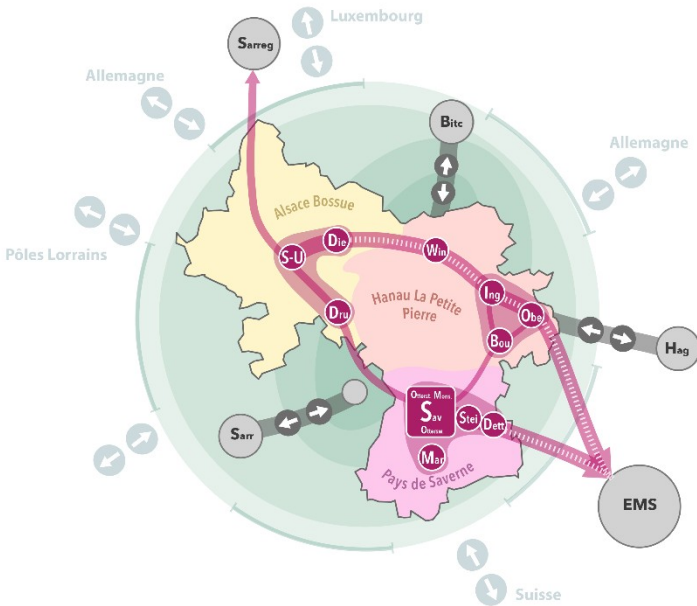
De plus, depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021, le principe de réduction de la consommation foncière qui doit tendre vers la zéro artificialisation nette à 2050, est renforcé. Le territoire devra réduire dans un premier temps de 50% la consommation d'espaces d'ici 2031 puis de nouveau de 50% d'ici 2041.

C'est donc un nouveau modèle de développement d'aménagement et de développement des territoires qui s'impose à tous et qui demande de se réinventer sur tous les plans !

Dans ce contexte, les élus ont donné la priorité au foncier économique afin de soutenir l'économie industrielle du territoire et ses grands comptes et ont défini une armature économique du territoire localisant les extensions de zone d'activités économiques (Cf. carte de l'armature économique).

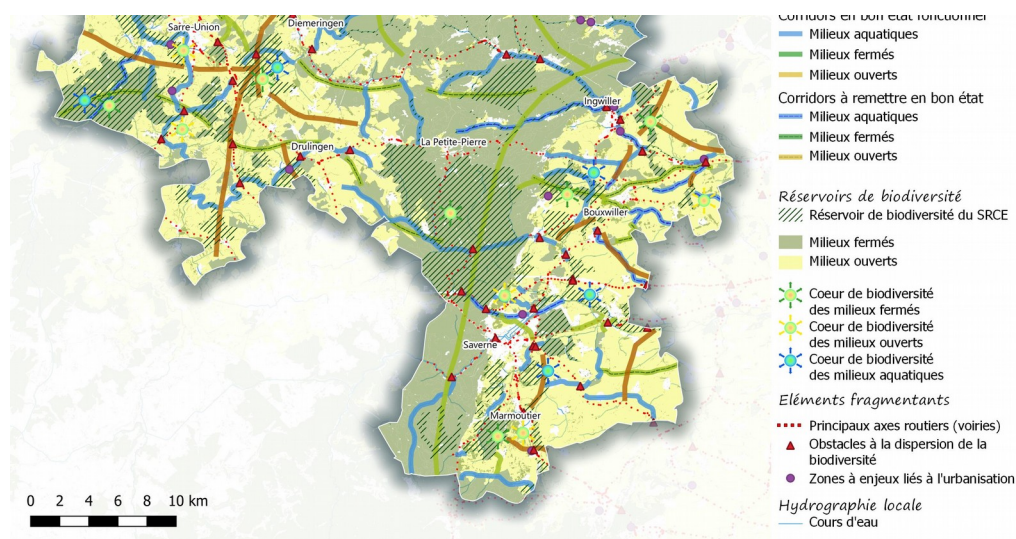


Un autre levier de la sobriété foncière est le renforcement des centralités par le principe de non création de nouvelles zones commerciales périphériques et le développement résidentiel privilégié à partir d'un maillage de pôles sur le territoire concentrant activités, commerces, services, et transports collectifs (cf. carte de l'armature urbaine).



- **Un pôle majeur** (Saverne, Monswiller, Ottersthal et Otterswiller) assurant une fonction structurante à l'échelle de l'ensemble du territoire. Les équipements et services supérieurs (théâtres, spécialistes de santé, lycée...) sont implantés au sein de ce pôle ;
- **Des pôles secondaires**, appuyant la complémentarité fonctionnelle entre les centralités du territoire, en accueillant des commerces de niveau intermédiaire, des équipements industriels, des gares et des attracteurs touristiques. Ces pôles sont :
 - o Marmoutier, Dettwiller et Steinbourg
 - o Bouxwiller, Ingwiller, Wingen/Moder et Obermodern ;
 - o Sarre-Union, Diemeringen et Drulingen.

Le SCOT engage le territoire dans la préservation de sa richesse patrimoniale, bâtie et naturelle, notamment par l'utilisation d'éco matériaux (bois, pierre naturelle) et la préservation des continuités écologiques (carte de la trame vert et bleue).



La santé des habitants est aussi au cœur des questions de changements climatiques avec la prise en compte de risques naturels et le développement d'un urbanisme favorable à la santé (modes de déplacements actifs, végétalisation...).

Les différents documents composant le SCOT sont ouverts à la concertation publique.

Une seconde réunion publique portant sur le Document d'Orientations et d'Objectifs aura lieu jeudi 02 juin 2022 à 19h00 au forum Adrien Zeller, communauté de communes Hanau La Petite Pierre, 10 route d'Obermodern à BOUXWILLER.

Un registre de concertation est également disponible dans les locaux du Pays de Saverne Plaine et Plateau, 10 rue du Zornhoff 67700 Saverne. Une adresse mail est également à la disposition des habitants : concertationscot@paysdesaverne.fr.

Pour en savoir + : www.paysdesaverne.fr